

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-DE-MATHA
M.R.C. DE MATAWINIE**

**LUNDI
17 SEPT 2018
2018-09-17**

Session spéciale du Conseil municipal tenue le 17 septembre 2018 à 18 heures 30 au bureau municipal du 65, rue Lessard.

Cette assemblée est non régulièrement convoquée, mais régularisée, tous les membres du Conseil étant présents et ayant renoncés à l'avis de convocation.

SONT PRÉSENTS : Monsieur Martin Rondeau, Maire
 Monsieur Luc Ayotte, siège # 1
 Madame Nicole Beausoleil, siège # 2
 Madame Annie Bélanger, siège # 3
 Monsieur Pierre-Michel Gadoury, siège # 4
 Monsieur Sylvain Roberge, siège # 5
 Monsieur Luc Lefebvre, siège # 6

EST AUSSI PRÉSENT : Monsieur Philippe Morin, Directeur général
 et secrétaire-trésorier

ORDRE DU JOUR

1. **RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION**
2. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
3. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
4. **APPEL OFFRE PUBLIC SEAO (PETITE-MONTAGNE, CURÉ-BERNÈCHE, FERNAND-COMPTOIS)**
5. **APPEL OFFRE PUBLIC SEAO (BELLE-MONTAGNE)**
6. **SÛRETÉ DU QUÉBEC – CONTRIBUTION - PAIEMENT**
7. **BAL DES PETITS LOUPS**
8. **CENTRE-CULTUREL**
9. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Monsieur Martin Rondeau, maire, agit à titre de président d'assemblée et monsieur Philippe Morin agit à titre de secrétaire d'assemblée. Après vérification du quorum, la séance est ouverte. Il est 19 h.

3 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

*IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANNIE BÉLANGER
ET RÉSOLU :*

D'ADOPTER le présent ordre du jour

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2018-319

4. APPEL OFFRE PUBLIC SEAO (PETITE-MONTAGNE, CURÉ-BERNÈCHE, FERNAND-COMPTOIS) (X-0027)

CONSIDÉRANT QUE des demandes de soumissions ont été déposées sur le site du SEAO afin d'obtenir des soumissions pour la réfection des rues Petite-Montagne, Curé-Bernèche et Fernand-Comtois;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissionnaires ont répondu à notre appel, soient :

Excavation Normand Majeau inc 169 445,41 \$ taxes inc.

Sintra inc. 225 210,45 \$ taxes inc.

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SYLVAIN ROBERGE
ET RÉSOLU :

D'ACCEPTER l'offre reçue d'Excavation Normand Majeau inc. au montant de 169 445,41 \$ taxes inc. pour la réfection du pavage sur les rues Petite-Montagne, Curé-Bernèche et Fernand-Comtois;

D'AUTORISER le maire monsieur Martin Rondeau et le directeur général et secrétaire-trésorier monsieur Philippe Morin à signer tous les documents inhérents à ce dossier;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2018-320

5 APPEL OFFRE PUBLIC SEAO (BELLE-MONTAGNE) (x-0028)

CONSIDÉRANT QUE des demandes de soumissions ont été déposées sur le site du SEAO afin d'obtenir des soumissions pour la réfection de la rue de la Belle-Montagne;

CONSIDÉRANT QUE trois soumissionnaires ont répondu à notre appel, soient :

Excavation Normand Majeau inc.	209 464,49 \$ taxes inc.
Sintra inc.	267 488,77 \$ taxes inc.
9306-1380 Québec inc.	226 269,36 \$ taxes inc.

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SYLVAIN ROBERGE
ET RÉSOLU :

D'ACCEPTER l'offre reçue d'Excavation Normand Majeau inc. au montant de 209 464,49 \$ taxes inc. pour la réfection du pavage sur la rue de la Belle-Montagne;

D'AUTORISER le maire monsieur Martin Rondeau et le directeur général et secrétaire-trésorier monsieur Philippe Morin à signer tous les documents inhérents à ce dossier;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2018-321

6. SÛRETÉ DU QUÉBEC – CONTRIBUTION- PAIEMENT (B-1580)

CONSIDÉRANT l'absence d'information concernant le suivi de la résolution de la MRC no CM-026-2018;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC souhaitait que les municipalités locales devraient être solidaires;

CONSIDÉRANT l'impact de l'absence de paiement en lien avec la subvention;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER LUC AYOTTE
ET RÉSOLU :

DE PAYER la facture telle que déposée par le Ministère de la Sécurité publique;

D'AUTORISER le maire monsieur Martin Rondeau et le directeur général et secrétaire-trésorier monsieur Philippe Morin à signer tous les documents inhérents à ce dossier;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2018-322

7. BAL DES P'TITS LOUPS (B-1323)

CONSIDÉRANT QUE monsieur Martin Bordeleau, maire de Saint-Côme nous invite à participer au Bal des P'tits loups qui aura lieu le vendredi 28 septembre prochain;

CONSIDÉRANT QUE cette soirée est rendue possible grâce au Centre de pédiatrie sociale en communauté de Lanaudière qui a pour mission d'accueillir et de soutenir les enfants et les familles en situation de vulnérabilité;

CONSIDÉRANT QUE la participation à cet évènement-bénéfice peut faire la différence dans la vie d'un enfant en difficulté;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE NICOLE BEAUSOLEIL
ET RÉSOLU :

DE PROCÉDER à l'achat d'un billet au coût de 150 \$;

D'AUTORISER le maire monsieur Martin Rondeau et le directeur général et secrétaire-trésorier monsieur Philippe Morin à signer tous les documents inhérents à ce dossier;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2018-323

8. CENTRE CULTUREL (B-1194, B-1984 et X-0029))

*CONSIDÉRANT QU'*un début d'incendie survenu le 31 août dernier, a causé beaucoup de dommage au Centre culturel;

CONSIDÉRANT QUE le dossier en sinistre avec les assurances est en processus de règlement;

CONSIDÉRANT l'importance de l'utilisation du Centre culturel et l'urgence de le remettre en opération;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER
ET RÉSOLU :

DE MANDATER le directeur général à procéder à des demandes de soumissions sur invitation pour les travaux de réparations et de nettoyage du Centre culturel;

D'AUTORISER le maire monsieur Martin Rondeau et le directeur général et secrétaire-trésorier monsieur Philippe Morin à signer tous les documents inhérents à ce dossier;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7. FIN DE L'ASSEMBLÉE

*EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER LUC LEFEBVRE
ET RÉSOLU :*

QUE la séance soit et est levée à 20 H

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Martin Rondeau, Maire

Philippe Morin, d.g.

« Je, Martin Rondeau, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».